




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-12411-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.81

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : STRATÉGIE 2011 - 2015

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : STRATÉGIE 2011 - 2015 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Suite à l'évaluation de la politique de Relations Internationales de la Ville d'Aix en Provence conduite au cours de l'année 2009, un accompagnement pour la définition par la Ville d'une nouvelle stratégie de relations internationales a été souhaité.

Le résultat de ce travail, objet du présent rapport, a nécessité, d'une part, l'appréhension des enjeux pour notre municipalité, d'autre part, l'analyse de l'état des lieux forces et faiblesses de notre territoire et enfin la proposition d'une nouvelle stratégie de relations internationales.

Les relations internationales étant une compétence d'attribution et une action publique transversale, consacrées par la loi Thiollière du 25 janvier 2007, article L1115-1 à L1115-7, il est indispensable que le constat et la stratégie soient partagés par l'ensemble de notre municipalité.

Je vous rappelle que nous avons des jumelages historiques avec Ashkelon (Israël), Bath (Royaume Uni), Carthage (Tunisie), Coimbra (Portugal), Grenade (Espagne), Pérouse (Italie), Tübingen (Allemagne), animés par l'Association des Jumelages dans le cadre d'une convention d'objectifs. Nous menons également des actions de coopération avec Baalbeck (Liban), Bamako Commune V (Mali), Oujda (Maroc). Des partenariats spécifiques sont conduits avec Bâton Rouge, Coral Gables et Philadelphie (USA). Enfin des échanges réguliers ont eu lieu avec la Chine et le Japon autour du Théâtre No, équipement exceptionnel donné à la Ville d'Aix en Provence.

A noter que notre action internationale a été récompensée en 2010 par le prix Territoria de bronze, dans la catégorie “ international-coopération décentralisée ” pour la réalisation “ *Aix International, le réseau d'experts* ”.

Ce prix récompense la qualité innovatrice des travaux, la compétence des services, la concertation mise en œuvre, la bonne utilisation des deniers publics, la capacité à être transposé à d'autres collectivités.

Je sou mets donc à votre approbation le document ci-annexé afin de :

- Réaffirmer la présence de la Ville sur différents continents pour bénéficier d'expériences variées,
- Valider l'orientation, les objectifs et les actions de notre politique à l'international,
- Permettre l'identification de compétences d'excellence pour le rayonnement de la Ville.

La recherche de cofinancement, tant national qu'international et européen, est opérée systématiquement par la Mission Développement Touristique & International.

En conséquence, je vous propose mes chers Collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** la stratégie de relations internationales 2011/2015 dans le cadre des budgets impartis.

2011.81 - RELATIONS INTERNATIONALES : STRATÉGIE 2011 - 2015

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

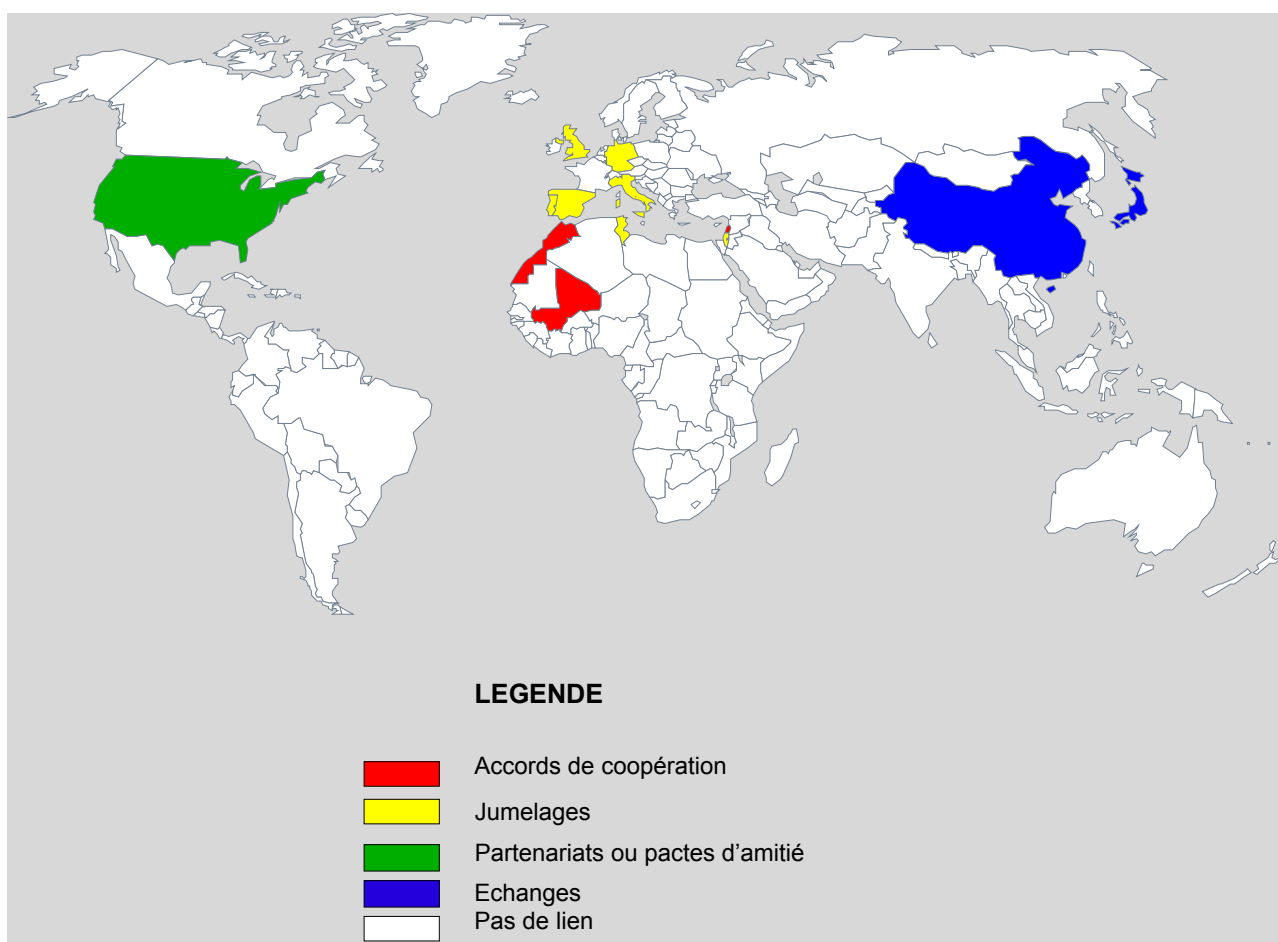
**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

STRATÉGIE INTERNATIONALE 2011 / 2015



CONTEXTE

Dans un monde de plus en plus complexe et urbanisé, les autorités locales sont quotidiennement en première ligne pour assurer la défense des droits des citoyens dans des villes multiculturelles, canaliser les tensions, dépasser les conflits, et favoriser le dialogue entre toutes les cultures et religions.

La mondialisation est une réalité subie ou utilisée par les territoires dans une logique de concurrence accrue. Cette concurrence des territoires est d'autant plus forte dans l'espace économique européen du fait de la libre circulation des hommes et des marchandises.

Carrefour économique, commercial, économique et culturel, **la Méditerranée** est une région à forte identité où se manifestent les problématiques du XXI^{ème} siècle.

Cette aire géographique sera également largement impactée par les perspectives de développement touristique dû à l'héliotropisme. Parallèlement les territoires de l'Union pour la Méditerranée devraient connaître une progression de cent millions d'habitants d'ici 2030.

L'urbanisation viable est l'un des défis les plus pressants auxquels doit faire face la communauté internationale.

En 1950, un tiers de la population du monde vivait dans des cités. Tout juste 50 ans plus tard, ce taux s'élève à la moitié de la population, et va continuer à s'élever jusqu'à atteindre les deux tiers en 2050, soit 6 milliards de personnes.

Aujourd'hui, un être humain sur deux vit en zone urbaine. Les villes sont des centres de production nationale, de consommation économique et de processus sociaux qui génèrent l'aisance matérielle et les opportunités. Mais elles génèrent également la maladie, le crime, la pollution, la pauvreté et le malaise social.

Dans de nombreuses villes, principalement dans les pays en voie de développement, les habitants des quartiers défavorisés représentent plus de 50 pour cent de la population et n'ont que peu ou pas d'accès à l'hébergement, à l'eau, aux installations sanitaires, à l'éducation et aux services de santé.

Dans un monde qui devient de plus en plus urbain, il est essentiel que les responsables comprennent le pouvoir de la ville en tant que catalyseur du développement national.

Lors du « Sommet du Millénaire » en septembre 2000, les chefs d'Etats et de gouvernement se sont engagés, aux côtés de l'ONU, à réduire l'extrême pauvreté de moitié à l'horizon 2015 ; cet engagement a été consigné en 8 objectifs, les « **Objectifs du Millénaire pour le développement** » (OMD). *« Comment pouvons-nous espérer atteindre les Objectifs du Millénaire (...) sans accomplir de progrès dans des domaines comme l'éducation, la lutte contre la faim, la santé, l'accès à l'eau, les conditions sanitaires et l'égalité des genres? Les villes et les gouvernements locaux ont un rôle crucial à jouer dans tous ces domaines. En fin de compte, c'est dans les rues de vos villes que la valeur de ce que nous décidons ici sera mesurée. C'est là, dans la vie quotidienne de vos citoyens, au niveau de leur sécurité, de leur prospérité, des opportunités qui s'offrent à eux, que nos progrès seront visibles. Si nos Objectifs sont mondiaux, c'est au niveau local qu'ils peuvent être le plus efficaces. »* (Discours du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à une délégation de représentants locaux, novembre 2005).

Les Etats Membres, réunis au siège de l'ONU à New York courant septembre 2010 se sont dits « convaincus que les Objectifs du millénaire pour le développement peuvent être atteints, y compris par les pays les plus pauvres » et se sont engagés à « promouvoir et renforcer ensemble le partenariat mondial pour le développement » qu'ils qualifient de « pilier central de la coopération internationale ».

Le développement des pays du sud est un enjeu pour l'ensemble de la planète. A l'échéance de 2020, les territoires méditerranéens compteront 36 millions de jeunes sur la rive nord pour 110 millions pour la rive sud, ce qui représente un véritable enjeu civilisationnel. **Nos développements respectifs sont interdépendants.**

Pour assumer leurs responsabilités, les collectivités locales doivent se tourner vers l'international, c'est une nécessité.

L'action internationale des collectivités locales françaises est apparue au lendemain de la seconde guerre mondiale avec le concept de "jumelage" qui avait pour objectif de resserrer les liens entre les nations européennes et de construire des relations de paix. La diplomatie des villes et la coopération décentralisée sont des instruments complémentaires en faveur de la paix et de la compréhension entre les peuples.

Aujourd'hui, l'économie prend, de plus en plus, part dans l'action internationale.

La « coopération décentralisée » associe et fait collaborer à différents niveaux d'intervention les acteurs économiques et sociaux potentiels de collectivités territoriales ayant des liens de coopération. Elle s'appuie sur des principes de base favorisant les échanges, le dialogue, la concertation, les modes d'expression et de fonctionnement démocratique, la participation des acteurs et, à terme, un partenariat mutuellement avantageux.

En adoptant la loi Thiollière du 2 février 2007 (n° 2007-147), le législateur a reconnu une **compétence légale d'attribution aux collectivités locales**, légitimant la coopération décentralisée comme partie intégrante de la politique de coopération de l'Etat français " rayonnement et influence".

Le Code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

- d'une part, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.
- d'autre part, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent désormais également mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.

Cette adoption permet ainsi aux collectivités territoriales françaises de nouer des partenariats avec d'autres autorités locales étrangères, sans risque juridique.

Que cela concerne le développement durable, la lutte contre la pauvreté, la réponse aux crises, ... l'ensemble des institutions internationales admettent et recherchent aujourd'hui l'engagement des gouvernements locaux.

La coopération décentralisée est multiforme, faisant cohabiter le jumelage traditionnel avec des coalitions de collectivités territoriales d'Europe pour travailler sur des objectifs techniques avec leurs homologues du Sud.

L'Etat français reconnaît ainsi le rôle important que doivent jouer, à ses côtés, les collectivités locales, afin de garantir une Aide Publique au Développement cohérente avec les engagements nationaux ainsi que le rôle moteur que peut jouer l'expertise des collectivités locales au service de sa coopération bilatérale.

A cet effet il convient de noter le renforcement du partenariat entre les gouvernements

locaux et l'ensemble des organisations internationales, en particulier la Banque Mondiale, Cities Alliance et les agences et programmes des Nations Unies, dont le PNUD. Ces partenariats doivent se traduire par un renforcement de la participation des gouvernements locaux à la définition des stratégies et programmes des institutions internationales sur les questions de gouvernance locale, et par une reconnaissance globale du rôle des gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. La création de *Cités et Gouvernements Locaux Unis* a permis de renforcer la place des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale.

Les stratégies française, (pôles de compétitivité) européenne (politique de développement et de cohésion territoriale) et internationale sur l'approche territoriale et la gouvernance locale au service du développement, démontrent la reconnaissance de l'apport des collectivités locales.

✓ **Les objectifs**

- Economique

Les villes doivent démontrer l'attractivité de leur territoire, valoriser leur tissu économique, leur industrie locale.

Elles peuvent jouer un rôle d'ensemblier afin de projeter leurs forces locales pour obtenir des marchés à l'étranger et attirer des investissements étrangers et des emplois sur leurs territoires. C'est une dynamique d'adaptation qui va dans les deux sens.

- Social

L'international permet la mobilisation et la redynamisation du territoire local autour de projets concrets et visibles. Les projets de coopération décentralisée sont au cœur du lien social qui trouve ici tout son sens, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire. Les Français se déclarent très attachés à la coopération internationale et à l'aide humanitaire, valeurs partagées.

- Culturel

L'affirmation de valeurs traditionnelles tout en se projetant dans la modernité par l'accompagnement du tissu associatif local très dynamique.

- Gouvernance

L'encouragement au processus de décentralisation en renforçant les compétences, les capacités et les ressources financières des gouvernements locaux.



La croissance importante connue par Aix en Provence l'a portée au sein du club des grandes villes françaises, européennes et méditerranéennes. La Ville d'Aix en Provence a ainsi su tirer profit de ses atouts et d'un positionnement stratégique au sein de sa Région. Son développement ne peut se concevoir uniquement au plan provençal et nécessite d'avoir une vision internationale pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Depuis les années 60, la Ville s'est engagée à l'international. Des jumelages de paix (Tübingen en 1960) à une approche d'appui institutionnel (accords de coopération), elle entretient des liens avec 17 villes.

Ce rapport à l'international doit être naturel pour une métropole telle qu'Aix en Provence. En effet, dans le cadre du marketing territorial, toute cible (économique, touristique, ...) devient internationale.

Les réseaux d'échanges et d'expertise territoriale ainsi que les fonds financiers disponibles sont désormais européens.

L'absence de pratique de ces échanges (nécessitant des capacités linguistiques et interculturelles) est un handicap désormais pour le développement des métropoles.

De nombreux échelons de collectivités sont impliqués à l'échelle régionale. Une mutualisation et une coordination entre acteurs institutionnels s'avèrent indispensables afin de répondre aux défis de professionnalisation du territoire en terme d'ingénierie de projets communs dans un contexte de raréfaction des ressources.

Dans un contexte de crise économique qui induit un repli sur soi, une stratégie de relations internationales partagée par notre Municipalité s'avère indispensable pour permettre une meilleure visibilité de l'action vers la population.

Cette stratégie de relations internationales se développe au travers des actions de plusieurs acteurs du territoire :

- La Mission Développement Touristique et International (MDTI) de la Ville d'Aix,
- L'Association des Jumelages et des Relations Internationales (AJRI) liée par une convention d'objectifs avec la Ville,
- L'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence, qui depuis 2005, a mis en place un programme de coopération internationale et d'échanges, notamment en direction de l'Europe,
- L'Office de Tourisme, qui intervient en tant que de besoin aux côtés de la Ville par le biais de convention de partenariat.

L'enjeu de notre politique est de définir des **objectifs lisibles, précis et explicites**.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

I. PILOTAGE DE PROJET : FAIRE PRATIQUER L'INTERNATIONAL

▪ *La poursuite des programmes de coopération*

La MDTI doit continuer à développer des projets internationaux, financés par les institutions nationales et internationales (Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ...) selon les critères définis par ces institutions.

La mobilité dans les villes jumelles doit être poursuivie et renforcée. Elle permet d'assurer un cadre initial pour les agents et les élus.

Ces actions permettront aussi à la ville d'Aix d'être présente dans des réseaux internationaux. Par ailleurs, elles ouvrent l'opportunité aux agents et élus de se familiariser avec les contraintes des financements internationaux tout en renforçant leur expertise spécifique.

La Ville s'appuiera également sur l'Association des Jumelages, l'Ecole supérieure d'Art, la Cité du Livre et l'Office de Tourisme pour développer des projets de coopération.

▪ *Une mobilité euro-méditerranéenne des agents*

Au delà, des déplacements internationaux pour l'identification de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion locale doivent être développés. La Ville doit permettre aux agents d'aller réaliser des visites techniques dans des villes européennes et méditerranéennes, sur les problématiques notamment de développement durable, d'aménagement du territoire et de gestion urbaine de proximité afin de renforcer leur expertise et leur inspiration.

Une mobilité du personnel enseignant (Erasmus) est réalisée par l'Ecole supérieure d'art afin de permettre un échange d'expériences pédagogiques.

Par ailleurs, il peut aussi être envisagé une pratique qui est mise en place principalement pour les entreprises et parfois pour les collectivités locales, qui concerne les « congés de solidarité ». Le principe est le suivant :

- dans le cadre d'un projet, un organisme du Sud réalise une demande d'appui (formation, ...) auprès d'un acteur du développement (ONG, Ville ...)
- un salarié, souhaitant mener une action ponctuelle de solidarité se propose et l'employeur prend en charge les frais de sa mission ;

Ce fonctionnement pourrait être organisé par la MDTI, auprès d'associations locales dans les villes partenaires. Ces congés de solidarité devront s'intégrer dans les projets de coopérations de la Ville et reposer sur la base du volontariat.

D'autre part, dans le cadre de l'Aide publique au développement et des nombreux marchés d'expertises y afférant, le MAEE lance en 2011, un appel à candidature pour la mise en place d'une coopération des collectivités sur un volet thématique et non plus uniquement de territoire à territoire. L'idée est que les collectivités proposent, pour une expatriation longue (>à 6 mois) ou courte (15 jours), des agents à l'expertise reconnue pour l'appui de certaines collectivités étrangères, dans le cadre de financements internationaux.

La Ville d'Aix en Provence devrait se positionner sur les questions du tourisme, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, de la gestion urbaine de proximité, de l'eau et assainissement, de l'environnement, des finances et des ressources humaines.

Son réseau d'experts, lancé en juin 2010 sur la thématique de la gestion d'un centre ancien, participe à cette mobilité et cet enrichissement. Un projet européen sera déposé en 2011 afin de pérenniser l'évènement sur Aix en Provence en liaison avec le thème de l'année européenne (2011 : bénévolat).

Ce réseau alimentera les travaux réalisés dans le cadre de l'Union des Dirigeants Territoriaux Européens (UDITE) dont l'objectif est de favoriser le développement des échanges et le partage des expériences professionnelles afin de valoriser le rôle et les fonctions des dirigeants territoriaux en Europe.

▪ **Faciliter la pratique de l'international pour les jeunes**

Les différentes initiatives de la ville d'Aix en Provence doivent être valorisées et présentées dans les différents espaces dédiés aux jeunes et aux étudiants.

Le site WEB pour la mobilité des jeunes, en phase de lancement sur www.aix-international.com, devra être enrichi de témoignages de jeunes ayant pratiqué l'international.

Par ailleurs, d'autres initiatives peuvent être mises en place ou confortées :

- les bourses « mobilité à l'international »
- un réseau de stages euro-méditerranéens
- le développement du Service Volontaire Européen (SVE) élargi à la Méditerranée

L'Ecole d'Art vise aussi à développer la mobilité de ses étudiants, notamment dans le cadre du programme Erasmus.

La Ville réaffirmera les échanges en faveur du public scolaire et jeune dans la convention d'objectifs de l'AJRI.

▪ **Renforcer et élargir les Bourses « Mobilité à l'International » pour les jeunes**

Parce qu'une expérience à l'étranger constitue une des clefs de réussite professionnelle, la Ville d'Aix en Provence soutient la mobilité et l'ouverture à l'international de ses étudiants aixois.

Cette bourse doit faire l'objet d'une communication importante. Les étudiants bénéficiaires seront incités à rédiger un témoignage qui pourra être diffusé dans Aix en Dialogue ou sur le site Web de la ville d'Aix. Ils seront invités aussi à être des ambassadeurs de la ville d'Aix en Provence.

Au-delà de la facilitation des stages par ces bourses, dans une logique d'ouverture au monde des acteurs aixois, il nous semble nécessaire d'élargir le champ de ces bourses de la mobilité.

La Ville s'attachera à soutenir des démarches de nouveaux acteurs qui s'essaient à une expérience internationale : groupe de jeunes souhaitant partir à Oujda pour un échange de théâtre, équipe sportive souhaitant se déplacer en Europe, ...

- **Un réseau de stages euro-méditerranéens**

Avec 5 à 6 villes partenaires, proposer la création de 5 à 6 places de stages dans chaque ville (soit un échange de 30 jeunes). Ces stages peuvent être accueillis au sein des services Relations internationales tels que la MDTI ou au sein d'autres services municipaux.

- **Le développement du Service Volontaire Européen (SVE) élargi à la Méditerranée**

Plusieurs structures à Aix accueillent des SVE :

- Agence Régionale du Livre PACA
- France-Hongrie 13,
- Seconde Nature
-

Au-delà, la ville d'Aix doit valoriser le fonctionnement du SVE et autres programmes de mobilités en appuyant les services et structures qui s'adressent aux jeunes (BIJ, CIDJ, Maison de l'Etudiant, ...) dans l'organisation d'une information adéquate (via le site Internet mais aussi des interventions, des conférences, des témoignages, ...)

Le réseau de contacts internationaux de la MDTI doit être mis à la disposition de cette mobilité des jeunes en interpellant les partenaires pour l'accueil et en assurant, en réciprocité, l'accueil de partenaires.

II. ANIMATION DU TERRITOIRE: DONNER A VOIR L'INTERNATIONAL

Il s'agit pour la Ville d'assurer une visibilité, une mutualisation et l'efficacité sur des projets communs.

L'écoute des besoins du territoire permettra une contribution à la réflexion de la Ville sur ses cadres d'intervention.

Compte tenu de la complexité et du nombre d'acteurs impliqués sur le champ international, l'action de la Ville consistera à organiser un dialogue régulier.

- **Pérenniser le diagnostic territorial sur l'ouverture au monde d'Aix en Provence**

Un travail de mise en lumière des relations avec l'international a été réalisé à destination des élus et des services par la MDTI sous la forme d'un baromètre.

Ce travail doit être formalisé pour être largement diffusé et pérennisé pour assurer le pilotage de la politique publique à l'international. Un partenariat avec l'Université de la Méditerranée sera envisagé pour poursuivre cet état des lieux.

- **Structurer la Commission « Relations Internationales »**

Travail associant les élus et les directions thématiques : Jeunesse, Culture, Education, Sports, Environnement, Humanitaire...

▪ **Rythmer l'année autour d'animations mensuelles**

L'Europe et l'international permettent, chaque mois, de manière plus ou moins importante, d'assurer la mise en œuvre d'une animation ou de valoriser la mobilisation des acteurs locaux. La MDTI est chargée d'identifier, de faciliter voire d'animer ces moments qui permettent de montrer l'importance de l'Europe et de l'International chaque année.

Par exemple, on pourra s'inspirer des moments suivants :

Septembre	Accueil des étudiants étrangers
Octobre	Semaine européenne de la Démocratie Locale et Open Days
Novembre	Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement
Décembre	10 – journée mondiale des droits de l'Homme
Janvier	Forum aixois sur l'international (mobilité des jeunes, exportation pour les PME, ...)
Février	Nouvel an chinois
Mars	8 - journée internationale de la Femme 20 – journée de la Francophonie
Avril	23 – journée mondiale du livre
Mai	Journée de l'Europe Quinzaine du commerce équitable
Juin	5 – journée mondiale de l'environnement 21 – Fête européenne de la musique
Juillet	Activité festivalière
Aout	12 – journée mondiale de la jeunesse

▪ **Une page « Planète » dans Aix en Dialogue**

Le Journal de l'Île de France (Conseil régional) diffuse chaque mois sur une page intitulée « Planète » avec une carte du monde, 3 à 4 articles sur des acteurs du territoire :

- un focus sur un habitant vivant à l'étranger
- un focus sur un étranger vivant sur le territoire
- un article de fond donnant la parole à un acteur associatif, économique, ...ou portant sur une initiative, une mission de la collectivité.

Aix en Dialogue pourrait s'inspirer de cette formule. Des résumés en anglais pourraient aussi être créés sur les principales informations du journal.

▪ **Une newsletter pour valoriser et mettre en lumière les différentes initiatives locales (culturelles, associatives, ...).**

Au-delà de l'usage d'Aix en Dialogue, l'identification de multiples acteurs associatifs ou culturels engagés à l'international nécessite la mise en place d'un outil de communication et de diffusion coordonné et intégré avec les outils de communication existant à la ville, afin de mettre en valeur les nombreuses activités développées pour valoriser l'international.

Cette lettre intégrée à la communication de la ville reprendra de manière trimestrielle le programme des animations prévues sur Aix. Cela permettrait de mettre en avant les

conférences, les expositions, les concerts, et autres manifestations qui se déroulent sur Aix en Provence.

Le travail de veille, de recherche d'information, de conception et de diffusion devra être assuré par la MDTI, en lien étroit avec la Direction de la Communication de la Ville. Un réseau de diffusions et d'affichage pourrait aussi être conçu (au sein du CIDJ, de la Maison de l'Etudiant, de l'Office de Tourisme, des Centres sociaux, ...).

▪ ***Pérennisation des ateliers d'échanges culturels***

Pour sensibiliser les jeunes publics à la culture internationale, la Mission Développement Touristique et International, en partenariat avec la Direction de la Politique de la Ville, les services de relations internationales des Universités et l'Academic Program In Aix en Provence, a initié des « Ateliers d'Echanges Culturels ».

Ces Ateliers permettent l'intervention de jeunes étudiants étrangers bénévoles qui souhaitent faire partager leurs cultures et leurs langues à de jeunes enfants âgés de 8 à 14 ans. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre des actions éducatives et culturelles développées par les centres sociaux et équipements de proximité des territoires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Ces ateliers sont à valoriser et à développer.

▪ ***Un appel à projet pour valoriser l'engagement des Aixois à l'international***

De nombreuses associations réalisent, souvent de manière discrète, des initiatives culturelles ou de solidarité internationale. Un appel à projet pour soutenir la visibilité de ces acteurs pourrait être organisé.

Il consisterait en la facilitation de la rencontre de ces acteurs avec la population aixoise :

- à partir d'un dossier présentant le souhait de l'association pour monter une animation à Aix, la ville pourrait apporter différents concours :
 - financiers pour une publication
 - mise à disposition de moyens techniques
 - communication
- l'ensemble des initiatives proposées pourraient faire l'objet d'une communication collective,
- elles pourraient aussi être organisées, dans un espace ou à une date particulière,
- ...

Le fonctionnement de l'appel à projets permet de faire venir à l'institution, tout un ensemble d'opérateurs qui en sont souvent éloignés.

▪ ***Des Webcam en relation avec les villes partenaires***

La diffusion d'images issues de Webcams présentes dans les différentes villes partenaires pourrait être mise en place et organisée sur le site de la ville d'Aix en Provence mais aussi au sein de la Mairie et sur le site www.aix-international.com.

Elles seraient un outil démontrant la présence du monde aux côtés des Aixois et pourraient être des outils d'animations importants dans la mise en relations de groupes de jeunes par exemple.

▪ ***Une participation aux réseaux internationaux***

De nombreux réseaux internationaux existent à l'international. Nombreux sont ceux qui ont une faible activité.

La MDTI aura pour mission de réaliser un état des lieux des réseaux internationaux pertinents dans le cadre de la stratégie d'Aix en Provence, en lien avec les orientations du territoire (tourisme, développement durable,...).

Toutefois, pour tirer profit de cette démarche, une présence politique soutenue devra être assurée soit par les responsables de l'action internationale, soit par les élus thématiques concernés.

Une telle participation assure à la ville une notoriété, une communication et facilite d'autant l'accès à des financements internationaux.

▪ ***Utiliser la diaspora aixoise : les ambassadeurs de « l'Aix-celence »***

Un dispositif souple pourra être créé à Aix-en-Provence assurant la possibilité d'un lien avec la « diaspora aixoise », identifiée par divers moyens et constituée :

- des « Aixois d'origine » qui seraient aujourd'hui dans un pays étranger
- des anciens étudiants repartis dans leur pays ou ailleurs.

Le lien avec ces acteurs passerait par :

- l'envoi de différentes publications existantes telles le journal de la ville, par voie électronique
- la réalisation d'une newsletter spécifique sur l'actualité aixoise
- ...

L'existence de ce dispositif sera rendue visible par son inscription sur le site Internet de la Ville.

AXES GEOGRAPHIQUES

Présence de la Ville sur différents continents pour avoir des expériences différentes:

Europe

Doubler l'action de l'Association des jumelages par des partenariats avec les villes jumelles afin de permettre la réalisation des objectifs précités. La convention entre l'Association et la Ville précisera les attentes et les publics cibles.

Réflexions sur un partenariat avec un pays de l'Est de l'Europe (Pecs ?).

Méditerranée

La Méditerranée est une région à forte identité où l'on retrouve des villes qui ont en commun un certain nombre d'enjeux touchant à la place du patrimoine urbain dans les stratégies de développement et de modernisation.

Aujourd'hui, la valorisation du patrimoine est un élément majeur dans les projets de redynamisation du tissu urbain de nos territoires respectifs.

Cette aire géographique sera également largement impactée par les perspectives de développement touristique dû à l'héliotropisme. Parallèlement les territoires de l'Union pour la Méditerranée devraient connaître une progression de cent millions d'habitants d'ici 2030.

Contribution locale au projet de création d'une Union Méditerranéenne.

Reste du Monde

Asie : Culture et Economie au Japon, Culture, économie et environnement en Chine.

Etats-Unis : recentrage sur un seul partenaire et non plus 3.

Caucase : Arménie : culture et programme twinning UE « Développement touristique ».

AXES THEMATIQUES

Le but poursuivi est de s'inscrire dans une démarche de développement local des territoires partenaires, alors que l'humanitaire est assimilé à des opérations ponctuelles.

Economie

Renforcement du niveau d'excellence du territoire

Développement touristique

Multilinguisme du territoire, Agenda 21 à composante touristique

Culture / Patrimoine

Animation et préservation du patrimoine

Environnement et Développement durable

Plan climat, économie d'énergies

Management / Valorisation des compétences/ Gestion urbaine de proximité et développement local

Expérience formatrice en termes de maturité, de prise de recul méthodologique, de capacités innovatrices, appels à projet MAEE, convention AFD (déplacements, santé, tourisme, développement local), multilinguisme des agents communaux

Universités

Réflexion sur la coopération décentralisée et la coopération universitaire.

Enfance et jeunesse

Sensibilisation (débat, stands, travail avec les écoles sur les villes partenaires), échanges de jeunes triangulaires voire en réseau, chantiers, dispositif d'aide aux projets des 16-25 ans (soutien d'initiatives individuelles ou collectives, sélection par un jury d'experts : élus, proviseurs, Universitaires, DDJS...), bourses...

Solidarité et politique de la ville

Travail dans les quartiers avec les migrants

III. MISE EN OEUVRE

La mutualisation est le mot clef.

A titre d'information, pour 2009 les relations internationales représentent 0,16% du budget primitif en fonctionnement de la Ville d'Aix en Provence.

- CPA / Ville

Impulsion et mise en œuvre mutualisée entre la Ville et la CPA de la politique européenne et internationale (parallèle avec Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) : sensibilisation des services, gestion des projets, suivi des actions de coopération, recherche de financements nationaux et européens.

Création d'un service commun permettant de simplifier les rapports avec l'étranger. Il n'est pas toujours facile d'entrer dans la complexité de la décentralisation française et d'expliquer que l'interlocuteur est différent en fonction des domaines de compétences.

A noter, le projet de Forum franco marocain sur les énergies, assis sur la coopération entre Aix et Oujda, organisé par la CPA et suivi par la MDTI.

- Ville / AJRI

Adoption d'un avenant à la convention dès début 2011 pour clarifier la déclinaison selon la politique internationale de la ville.

- Ville / OMT

Définition des objectifs de multilinguisme: arguant d'une pratique développée à Aix, la ville se doterait d'une image positive sur le marché touristique.

Démarche promotionnelle réciproque dans les villes partenaires en renforçant la citoyenneté européenne par la découverte de notre patrimoine commun, réflexions sur twin city pass, twin city citizen...

- Participation au réseau initié par la Région PACA à l'issue des Assises de septembre 2010 : mutualisation de l'information et des expériences.

DIAGNOSTIC INTERNATIONAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Une population cosmopolite

La population locale (source INSEE) :

- Population totale de 143 404 en 2006 (146 700 en 2007)
- 8 381 immigrés sur le territoire
- Soit 5,8% (même ratio que la moyenne nationale mais 2 fois moins élevé qu'à Montpellier, Avignon ou Grenoble)
- Originaires d'Europe (36,8%) et des Pays de la Méditerranée (32,4%).
- Seuls 10% des Européens sont inscrits sur les listes électorales complémentaires en février 2010, près de 21% sont des italiens, 17,5% des allemands et 16,5% des belges.

L'accueil de touristes étrangers en 2009:

Nombre de nuitées : 922 900

- Les touristes étrangers représentent :
 - 32,1% de la fréquentation annuelle de l'Office de tourisme à Aix en Provence
 - 39,1% de la fréquentation annuelle hôtelière d'Aix en Provence
 - Les principaux touristes étrangers sont des français (61%), des anglais (7,3%) et des allemands (5,5%). Se rajoutent les américains si l'on tient compte des nationalités se présentant à l'Office (5,2%).
 - Variation de -8,9% entre 2006 et 2009 soit -25 000 nuitées

Une zone économique attractive

- 91% des entreprises du Pays d'Aix sont des PME-TPE
- « Territoire multiculturel » : grand nombre de groupes influents
- Premier pôle de production microélectronique de France et d'Europe
- 146 entreprises étrangères à Aix en Provence soit un ratio de 0,97% (en dessus de la moyenne nationale 0.8%). Les capitaux étrangers sont principalement américains, allemands, anglais et japonais
- 434 entreprises d'import/export au sein du Pôle d'Activités d'Aix en Provence. Les principales zones géographiques d'échanges commerciaux sont : la Belgique (16,4%) l'Espagne (15,5%), l'Italie (14,7%) contrairement au territoire régional pour lequel le bassin commercial est le Maghreb.

Un dynamisme associatif

- Aix en Provence compte au total 977 associations subventionnées (source Direction Relations avec les associations); 327 ont un rapport avec l'international soit un ratio de 33,5% (JO des associations, Pays d'Aix Associations et Conseil Général 13)
- 171 associations culturelles, 71 de solidarité internationale, 45 clubs sportifs et 42 de coopération
- 140 sont en relation avec l'Europe, 62 avec le Monde, 60 avec l'Asie et 56 avec l'Afrique

Des étudiants aixois peu mobiles

- 31 775 étudiants de l'enseignement supérieur accueillis sur le pôle d'Aix en Provence en 2008/2009
- 4 800 étudiants étrangers, soit 15%
- Les nationalités les plus représentées sont celles issues des pays Africains (34%), européens (26%) et asiatiques (24%)
- 1 305 étudiants sont partis durant l'année 2009/2010 à l'étranger dans le cadre de stages ou pour étudier à l'étranger, principalement en Europe et en Amérique du Nord, soit 3% (loin des 10% de l'objectif de l'UE)
- 990 accords Erasmus et 918 accords internationaux pour les 3 universités
- 8 masters internationaux dont 4 Erasmus Mundus et 20 masters RI

L'activité scolaire : une ouverture sur l'Europe est réalisée :

- Au niveau des langues enseignées, l'anglais reste majoritaire (95% dans les collèges, 87% dans les lycées), suivi de l'espagnol, de l'allemand et l'italien. Le chinois et l'arabe arrivent loin derrière.
- 8 collèges sur 13 proposent une section européenne et 7 lycées sur 12

Le personnel municipal : un potentiel à développer

- 56% des agents municipaux déclarent un niveau moyen fort dans la pratique d'une langue étrangère (taux de réponse au questionnaire : 25%)
- Principalement l'anglais (96%), l'espagnol (36%), l'italien (24%) et l'allemand (22%)
- 48% disent être partis plus d'un mois à l'étranger